

Compte rendu séance à huis clos conseil municipal du 06 décembre 2021 à 18h00 en salle de réunion mairie

Le six décembre deux mil vingt et un, à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance à **Huis Clos** dans la salle de réunion de la mairie, sous la Présidence de Monsieur R. BILLORE, Maire de Lihons.

Présents : R. BILLORE, M. FROISSART, I. VADUREL, M. HANOCQ, F. GUILBAUD, S. COGEZ, M. FERREIRA.

Pouvoirs : A. GREZ à M. FERREIRA, S. CANELLE à F. GUILBAUD, P. DUPONCHELLE à I. VADUREL. A. COCHET à M. HANOCQ.

Date de la convocation : 29/11/2021

Monsieur BILLORE demande au conseil de voter la séance à **Huis Clos**.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la séance à **Huis Clos**.

Le Conseil désigne F. GUILBAUD comme secrétaire de séance.

Le Conseil valide à l'unanimité le compte rendu de la dernière séance.

L'ordre du jour :

- Décision modificative budget communal investissement
- Décision modificative budget lotissement
- Informations sur l'emprunt relais à court terme

Le Maire ouvre la séance à 10h00

1/ DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL : 2021-048

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que pour la préparation des restes à réaliser à inscrire au budget 2022, il faut déterminer les lignes à modifier en investissement.

Des travaux de voirie peuvent être faits entre janvier et le vote du budget, cet article n'étant plus assez alimenté, il propose la DM suivante :

21578/21 : autre matériel et outillage : - 5000€

2151/21 : réseau de voirie : + 5000€

Le Conseil après avoir voté, décide :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette décision.

2/ DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT : 2021-049

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, le transfert de la trésorerie de Rosières à Montdidier en janvier 2022.

Un titre émis le 26/03/2013 n'a pas été recouvré et son montant de 25.89€ est inférieur au montant des poursuites. Il demande au conseil de mettre cette somme en non valeur, pour cela il propose la décision modificative suivante en fonctionnement :

6541/65 : créances admises en non valeur : 25.89€

774/77 : subvention exceptionnelle : 25.89€

Le Conseil après avoir voté, décide :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette décision.

3/ INFORMATIONS PRÊT RELAIS :

Le Maire informe le conseil que l'ensemble des documents ont été signé et envoyé à la banque. Il signale que la demande de montant doit se faire en une fois pour mars 2022 au plus tard. Il sera donc demandé le plafond, soit 200 000€ en début d'année.

4/ INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société Nouvergies (éoliennes, énergie renouvelables) agence Nord 59000 Lille, invite le conseil, le 22 décembre à Fouquescourt pour une élévation et la présentation des composants du parc éolien.

Il précise que la signature du marché public pour les travaux de la salle des fêtes se fera le lundi 13 décembre à partir de 14h avec les entreprises retenues et l'architecte.

Il demande au conseil de réfléchir à l'installation de potelets aux abords des passages piétons (10 passages dans la commune), suite à la demande d'un administré.

Fin de réunion à 10h30